

suppléant, j'ai le devoir de répondre et, surtout, de relever ses allégations les plus énergiques. Je lui dirai que s'il n'était pas lui-même parmi les plus anciens députés, ancien premier ministre et chef dynamique de l'opposition, on aurait pu s'offusquer de son discours qui renfermait une intéressante autobiographie, et en outre des allusions assez douteuses à l'histoire.

Mon très honorable ami a parlé de Monsieur Pym. Je lui rappellerai que Monsieur Pym était un républicain qui a travaillé à l'abolition de la monarchie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors, vous devez le tenir en haute estime.

L'hon. M. Martin: Même si mon très honorable ami n'a pas eu l'occasion de servir à la Chambre des communes britannique, je sais qu'il en suit les délibérations avec un vif intérêt. Je m'étonne un peu qu'en se faisant le champion des droits des députés de notre Chambre, il donne à entendre que dans une situation analogue il n'y a pas à douter de ce qui se passerait au Parlement britannique. J'ai, moi aussi, suivi les débats de la Chambre britannique et je suis convaincu que ses règles à cet égard ne diffèrent pas fondamentalement des nôtres.

Ici, l'Orateur a admis, avec une certaine réserve, que la question était fondée, donnant le bénéfice du doute à l'honorable et persévérant député d'Edmonton-Strathcona. S'il est quelqu'un à la Chambre qui ne puisse à bon droit étayer sa thèse en soutenant qu'on lui ait refusé le droit de prendre la parole, c'est bien le député d'Edmonton-Strathcona: nous l'avons entendu, jour après jour, rabâcher ce thème.

Je ne conteste pas les droits du député à cet égard, mais le fait qu'il a usé ainsi de ce droit diminue certainement la portée du plaidoyer de mon très honorable collègue en faveur du droit de ce député à exprimer son opinion en tant que membre de la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Au sein du comité.

L'hon. M. Martin: De tous les députés présentement assis à la droite ou à la gauche de M. l'Orateur, personne n'a bénéficié aussi souvent et avec une telle délectation du droit de parole que l'honorable député d'Edmonton-Strathcona. (*Exclamations*)

Nous devons maintenant tenir compte des intérêts du Parlement et décider si l'honorable député poursuivra son marathon.

Comme l'a dit le député de Winnipeg-Sud-Centre...

L'hon. M. Churchill: Nord-Centre.

L'hon. M. Martin: C'est juste. Comme l'a dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, il n'y a pas que les droits individuels des membres de la Chambre, mais encore les droits du Parlement lui-même. (*Applaudissements*)

Il y a les droits de la majorité.

M. Nugent: Allez-vous maintenant m'ap-puyer?

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce qu'a dit le ministre des Finances... débarras-sions-nous de l'opposition.

L'hon. M. Martin: Il y a les droits de la majorité, et ceux de la minorité. C'était là, j'en suis sûr, ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait dans l'esprit en déclarant que nous nous rendrions ridicules si, après avoir retourné ce sujet dans tous les sens, jour après jour, nous allions confier l'affaire à un comité, comme s'il s'agissait d'une sérieuse violation du privilège du représentant d'un secteur responsable de la population.

● (4.10 p.m.)

M. Nugent: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant ne peut dire, selon moi, que nous avons retourné ce sujet dans tous les sens jour après jour puisque, en fait, une formalité de procédure que le ministre de la Défense nationale a refusé d'écarter ne nous a pas permis de le discuter.

L'hon. M. Martin: Peut-être n'aurais-je pas dû dire «jour après jour». J'aurais peut-être dû signaler que mon honorable ami a parlé tous les deux jours.

Je crois que nous avons eu l'occasion d'exprimer nos idées, M. l'Orateur. Il est évident que la majorité de la Chambre est d'accord, et nous sommes obligés de tenir compte de l'opinion généralement répandue, même chez ceux qui siègent à la gauche immédiate de l'Orateur, pour que nous poursuivions la discussion des affaires nationales et du projet de loi dont la Chambre est actuellement saisi.

L'hon. M. Churchill: Et le présenter en 1967?

L'hon. M. Martin: Le député a dit: et le présenter en 1967. Nous le présentons dès maintenant, et nous ne devrions pas permettre de diversions, qu'il s'agisse du congrès